

<p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> 	  <p>MASTER</p> <p>Mention : « Droit Public »</p> <p><b>Master 2 Administrations et Collectivités Territoriales</b></p> <p>Responsable : M Weckel, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2020/2021</p> 
--	--	--

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

### Présentation et objectifs

L'administration est le secteur d'activité privilégié par ce Master 2 « Administrations et Collectivités Territoriales ». Il faut entendre administration au sens de fonction publique territoriale ou de la fonction publique d'État. Ainsi, si la voie de concours est encore considérée comme la voie traditionnelle d'accès à la fonction publique, le développement de la voie contractuelle peut permettre l'essor de nouvelles activités, donnant tout leur sens à la notion d'« affaires publiques ».

Les organismes publics ou parapublics constituent donc des secteurs d'activités en mesure d'accueillir les professionnels diplômés de cette formation, de même que les organisations du champ social ou politique amenées, elles aussi, à s'inscrire dans le champ des affaires publiques (syndicats, organisations professionnelles, etc.).

Les entreprises du secteur privé en relation avec les administrations et organismes publics, les associations ou ONG.

La gestion et l'administration des affaires publiques sont autant de savoir-faire possiblement mobilisables dans ces secteurs d'activités.

### Insertion professionnelle

permet aux étudiants d'accéder à la fonction publique (d'État ou territoriale), en particulier par voie des concours.

Les métiers auxquels prépare le Master 2 :

- fonction publique d'État ou fonction publique territoriale, par voie de concours ou contractuelle
- organismes publics ou parapublics
- organisation du champ social ou politique (syndicats, organisations professionnelles...)
- milieu associatif ou organisations non gouvernementales
- - secteur privé en lien les administrations publiques

### Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «ACT » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

**Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice (e-candidat).**

**Étudiants du M1 droit Public de Nice :** après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

### Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure)

**SEMESTRE 1**

Description de la formation	Nombres d'heures	Ects	Coef
<b>UE 1 – Cadre Administratif National</b>		<b>3</b>	
Droit des Collectivités Territoriales (oral 15 mn)	20		2
Organisation et Réforme de l'Etat* (Ecrit de 3h)	20		2
<i>*cours mutualisés avec le M2 DPCA</i>			
<b>UE 2 – Cadre Administratif International et Européen</b>		<b>9</b>	
Droit et Politiques Communautaires (Ecrit de 3h)	20		2
Action Internationale des Collectivités Territoriales (écrit 3h)	20		1
<b>UE 3 – Droit Administratif Spécial</b>		<b>6</b>	
Droit de l'Urbanisme* (Ecrit de 3h)	20		2
Droit des Biens Publics* (Ecrit de 3h)	20		2
Droit de la Fonction Publique (Ecrit de 3h)	20		2
<i>*cours mutualisés avec le M2 MUI</i>			
<b>UE 4 – Préparation aux Concours Spécifiques PPR</b>		<b>9</b>	
Préparation aux épreuve écrites de Spécialité (Contrôle Continu)	10		1
Préparation aux épreuve de culture générale (Contrôle continu)	10		1
<b>UE 5 – Méthodologie</b>		<b>6</b>	
Droit électoral & Préparation aux Epreuves Orales (Contrôle continu)	10		1
Recherche documentaire	10		
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>180</b>	<b>30</b>	

**Organisation générale de la formation****Semestre 2**

Description de la formation	Nombres d'heures	Ects	Coef
<b>UE 6 – Droit de l'Action Locale</b>		<b>6</b>	
Droit de la commande publique (oral 15 mn)	20		2
Droit des services publics (Ecrit de 3h)	20		2
<b>UE 7 – Gestion Publique Générale</b>		<b>6</b>	
Finances Publiques et Comptabilité Locale (oral 15 mn)	20		2
Stratégie Financière (Ecrit de 3h)	20		2
<b>UE 8– Gestion Publique Spécialisée</b>		<b>6</b>	
Ingénierie des financements européens (oral 15 mn)	20		2
Initiation au Cadastre	3		
<b>UE 9– Pratiques Professionnelles</b>		<b>6</b>	
Insertion Professionnelle (Contrôle continu)	10		1
Journée de l'administration Publique	10		
Anglais (Contrôle continu)	20		2
<b>UE 10– Mémoire et rapport de stage</b>		<b>6</b>	
Mémoire ou Rapport de stage			4
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>143</b>	<b>30</b>	

**Elément facultatif semestriel** : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Une première période d'enseignement a lieu de début septembre à décembre, suivie d'examens de fin de semestre. Une seconde période d'enseignement a lieu de début janvier à avril, qui se termine par les examens du second semestre. Un stage obligatoire doit être effectué pour une période de deux mois au minimum ne pouvant commencer qu'à la fin des cours.

Toutes les matières sont obligatoires avec contrôle de l'assiduité et donnent lieu à une épreuve définie dans le programme et à une note. Le rapport de stage ou le mémoire et leur soutenance seront notés sur 40.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisé selon les conditions choisies par l'enseignant.

**Obtention du diplôme** Le M2 ACT est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

## Stage ou Mémoire

**Parcours professionnel** : Tout étudiant du Master suivant le parcours professionnel doit effectuer un **stage d'une durée souhaitable de 2 mois minimum**, dans une administration ou dans une structure privée. L'étudiant doit rédiger et soutenir son rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. **La soutenance du rapport de stage a lieu devant un jury composé de deux membres, l'enseignant référent et le référent en entreprise.**

**Parcours Recherche** : Tout étudiant du Master ayant choisi de suivre le parcours recherche doit réaliser un **mémoire de recherche**. Celui-ci doit être rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de Conférences enseignant dans la spécialité. **La soutenance de mémoire a lieu devant un jury composé de deux membres, au moins issu de la formation. Le Président du jury est en principe l'enseignant qui a dirigé le mémoire de recherche.**

Deux exemplaires du rapport de stage ou du mémoire doivent être déposés auprès du Directeur de Recherche, 15 jours avant la date de soutenance.

## Participation aux éditions Master Class

Réseau académique de formation et de professionnalisation d'étudiants de haut niveau de qualification sur la coopération territoriale européenne et le dialogue euroméditerranéen. Par ses approches interdisciplinaires et intergénérationnelles, elle constitue une opportunité pour approfondir des connaissances et construire des outils d'une meilleure compréhension de la complexité des mutations contemporaines sur les rives de la Méditerranée. Elle aborde chaque année un des grands thèmes d'actualité.

Coproduction : Professeurs et étudiants de Master 2 des Universités de :

Aix-Marseille-Université (AMU) - IEP Aix en Provence, Artois, Grenoble-Alpes (IGA), Lyon 2, Montpellier 3, Nantes, Nice-Sophia-Antipolis, Perpignan, IEP Strasbourg, Pise (Italie), Hochschule - Kehl (Allemagne)

La Master-Class articule trois temps : des contributions d'étudiant(e)s, des regards croisés par des grands témoins (professionnels et enseignants-chercheurs), et des temps de relecture.

### Bonus « Sport et Engagement » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

### Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

## Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

### Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : [droit.scolarité.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarité.master2@unice.fr) Web : [droit.unice.fr](http://droit.unice.fr)